



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **12 février 2026** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2026-001**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à la marge avant secondaire et la marge avant pour une demande d'agrandissement du bâtiment principal. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

- D'accorder l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant secondaire de 12,51 M et une marge avant de 12,70 M malgré le minimum exigé par l'article 29 du règlement de zonage Z2019 de 13,00 M;**

Identification du site concerné :

Cette construction existante est située dans la zone S2-1, au 100, boulevard Industriel.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

A blue ink signature of Julie Archambault.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15h00 et 17h00, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

A blue ink signature of Julie Archambault.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière